

Séance ordinaire 11 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 11 août 2020 à compter de 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents, madame et messieurs :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2020-08-264

Procès-verbal du 14 juillet 2020 / Adoption

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-265

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 55 749 à 55 764	1 423 734,91 \$
55 862 à 55 873	
55 875 à 55 905	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 55 916 à 55 909	257 195,85 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 0FD000068 à 0FD000096	23 513,70 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-266

Séance ordinaire 11 août 2020

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition d'un ordinateur pour le service de Protection et de Secours civil pour le prix 1 403,84 \$ taxes incluses tel qu'il appert sur la facture n° 50097 datée du 21 avril 2020 de Logimax Service informatique de Saint-Césaire.

Résolution 2020-08-267

Pompier niveau 2 – Ajustement salarial / Autorisation

Considérant la recommandation de la direction générale et du directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'ajustement salarial de pompier niveau 2 de la grille de rémunération de pompier à M. Francis Lapointe et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-268

Habits de combat d'incendie / Acquisition (remplacement)

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'acquisition de 3 habits de combats (remplacement) pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire auprès d'Aréo-Feu Ltée de Longueuil pour le prix de 7 374 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° S-00017412 datée du 3 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-269

Scie multi-usages / Acquisition (remplacement)

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'une scie multi-usages (remplacement) pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire auprès d'Outillages Migmar-o inc. de Saint-Hyacinthe pour le prix de 1 596,85 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 9468 datée du 6 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire 11 août 2020

Résolution 2020-08-270

Rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Ajout de signalisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'ajout d'un panneau de signalisation pour l'avertissement d'une courbe près du 174, rang du Haut-de-la-Rivière Nord tel que le plan proposé et daté du 26 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-271

Projet de remplacement de la conduite d'amenée sur le chemin Saint-François - Étude de caractérisation écologique et étude environnementale de site Phase 1 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat d'étude de caractérisation écologique et étude environnementale de site – Phase 1 dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'amenée sur le chemin Saint-François à Groupe Synergis de Montréal pour le prix de 7 650 \$ plus taxes, tel qu'il appert de l'offre de service datée du 27 juillet 2020, dossier n° 20-0341.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-272

Essai de pompage combiné au puits de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville / Octroi de mandats

Considérant la construction d'un puits d'essai en 2018 sur le territoire municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des essais de pompage combiné doivent être effectués pour s'assurer de la capacité de la nappe phréatique;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer les mandats suivants pour ce projet d'essai de pompage combiné au puits de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- Mandat technique à LNA Laforest Nova Aqua de Québec pour le prix de 27 740 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'estimation n° 4397 datée du 25 octobre 2019;
- Mandat pour l'installation de l'équipement à R.J. Lévesque & Fils de Trois-Rivières pour le prix de 5 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission référence SOU000647 datée du 18 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire 11 août 2020

Résolution 2020-08-273

AO 2017-05-197 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord (au nord de l'autoroute 10) – Réception définitive des travaux avec libération de la retenue contractuelle correspondant au décompte progressif n° 3 / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 24 juillet 2020 du chargé de projet, Shellex infrastructures (auparavant connu sous le nom de Comeau Experts Conseils) au contrat AO 2017-05-197 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord (au nord de l'autoroute 10);

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de prononcer la réception définitive des travaux du contrat AO 2017-05-197 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord (au nord de l'autoroute 10) et d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents audit contrat, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Et résolu également d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 final au contrat AO 2017-05-197 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord (au nord de l'autoroute 10) auprès de l'adjudicataire Gestion Dexsen inc., d'une somme totale de 4 622,74 \$ incluant les taxes, somme correspondant à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, tel qu'il appert aux documents cités en préambule et le tout conditionnellement à la transmission par l'adjudicataire de la facture correspondant à ce décompte et à la signature de la réception définitive.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-274

Contrat 202002.06 - Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard – Résolution n° 2020-06-220 / Annulation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'annuler la résolution n° 2020-06-220 et tous les documents s'y rattachant concernant le contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard et ce, à toute fin que de droit aux fins que celle-ci n'ait aucun effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-275

Contrat 202002.06 - Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard – Directives de changements - Réception provisoire des travaux avec libération partielle de la retenue contractuelle correspondant au décompte progressif n° 2 / Autorisation

Considérant les factures n^{os} 0000057203 et 0000057204 datées des 3 et 5 août 2020 ainsi que les directives de changements suivantes de

Séance ordinaire 11 août 2020

l'adjudicataire Groupe AllaireGince Infrastructures inc. du contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard;

- N° 1
Remplacement géotextile TEXEL 7612 par TEXEL GÉO-9
20 422,97 \$;
- N° 2
Surexcavation de la chaussée
0 \$;
- N° 3
Relocalisation d'une borne-fontaine au coin de l'avenue Brouillette et de la rue Côté
7 139,43 \$;
- N° 4
Remplacement de la partie supérieure des boîtes de vannes principales par des composantes ajustables
4 144,68 \$;
- N° 5
Modification pièces de quincaillerie
5 024,38 \$;
- N° 6
Disposition de sols contaminés A-B
4 841,89 \$;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 datée du 5 août 2020 du chargé de projet audit contrat, Shellex Groupe Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 d'une somme totale de 223 320,96 \$ incluant les taxes, les directives de changement et la libération d'une retenue contractuelle de 5 % à l'étape de la réception provisoire des travaux au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard auprès de l'adjudicataire Groupe AllaireGince infrastructures inc., le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrats;

Il est précisé que de ce projet, une somme de 8 442 \$ moins la retenue de 10 % plus les taxes est affectée aux dépenses de réfection de trottoirs de l'avenue Denicourt, lesquelles ne font pas partie du règlement d'emprunt n° 2020-271 et sont financées à même le budget d'opération prévu à cet effet;

Séance ordinaire 11 août 2020

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-276

Règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 92-2005-72 a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications aux superficies des bâtiments accessoires aux usages résidentiels, aux abris temporaires et aux terrasses saisonnières;

Considérant que toutes les procédures sont complétées;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter, sans changement, le règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-277

DM-06-2020 par M. David Bienvenue, mandataire pour la propriétaire, Gestions C.D.J. Bienvenue inc., n° lot 1 592 755 situé au 1015, route 112 / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. David Bienvenue, mandataire pour la propriétaire Gestions C.D.J. Bienvenue inc. de l'immeuble sis au 1015, route 112, lot n° 1 592 755 du cadastre du Québec, dont l'implantation s'avère dérogatoire aux dispositions du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment en autorisant une marge de recul arrière de 2,94 mètres et une marge de recul latérale droite de 2,84 mètres alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe respectivement ces marges à 5 et 3 mètres;

Considérant que l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

Séance ordinaire 11 août 2020

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 28 juillet 2020;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 30 juillet 2020, recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM-06-2020;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-06-2020 demandée par M. David Bienvenue, mandataire pour la propriétaire Gestions C.D.J. Bienvenue inc. de l'immeuble sis au 1015, route 112, lot n° 1 592 755 du cadastre du Québec, comme suit :

- Implantation du bâtiment avec une marge de recul arrière de 2,94 mètres, octroyant ainsi une dérogation de 2,16 mètres sur la norme actuellement en vigueur;
- Implantation du bâtiment avec une marge de recul latérale droite de 2,84 mètres, octroyant ainsi une dérogation de 0,16 mètres sur la norme actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-278

Recommandation adressée à la CPTAQ concernant DA-03-2020 - Demande d'autorisation présentée par M. Jean-Luc Messier (Avi-Œufs inc.) demandeur, pour l'aliénation de certains lots situés sur le rang du Bas-de-la-Rivière Sud

Considérant que le demandeur s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner des lots n^{os} 6 351 989, 6 340 491, 6 340 489 et 6 340 487 lesquels sont dument enregistrés au cadastre du Québec et situés dans la circonscription foncière de Rouville;

Considérant que le demandeur, aux termes de ces opérations, se porterait acquéreur de ces lots, d'une superficie totale de 17,08 ha², pour y implanter un poulailler-pondoir d'une capacité d'au moins 200 unités animales;

Considérant que les parties intéressées à la présente demande ont fait préparer un projet d'acte en bonne et due forme devant M^e Olivier Beauregard-Paquette, notaire;

Considérant que ces lots sont actuellement utilisés à des fins agricoles de grande culture annuelle et qu'aux termes de ces opérations, ces fonds de terre demeureront utilisés à des fins agricoles;

Considérant que la propriétaire Messi-Œufs inc. détient les titres de certains immeubles contigus aux lots visés par la demande, lesquels totaliseraient au terme de cette demande la superficie de 41,88 ha²;

Considérant que ces lots se situent dans la zone n° 504, dans laquelle sont autorisées les activités d'élevage et de production animalière, incluant les pondoirs;

Séance ordinaire 11 août 2020

Considérant que cette demande s'avère conforme à notre réglementation d'urbanisme et municipale actuellement en vigueur;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le demandeur, afin d'autoriser l'aliénation des lots susmentionnés au profit d'Avi-Œufs inc. selon les modalités contenues à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-279

Poste du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire / Fin d'emploi

Considérant le départ du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude, après près de dix (10) ans au service de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal accepte la démission comme directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire de la Ville de Saint-Césaire et remercie M. Guy Patenaude. Cette démission est effective à compter du 13 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-08-280

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 / Autorisation et désignation

Considérant les recommandations formulées par la direction du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire et de la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais, à faire la demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 et la désigne comme signataire de la convention.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire 11 août 2020

Résolution 2020-08-281

Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire – demande de soutien financier pour 2020-2021 / Autorisation

Considérant que le Club de patinage artistique de Saint-Césaire a dû déménager ses activités suite à la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau en juillet 2017;

Considérant que cette situation prévaudra pour la saison 2020-2021;

Considérant ces circonstances particulières, le Conseil municipal accepte de venir en aide au Club de patinage artistique de Saint-Césaire pour le maintien de ses activités et la pratique de ce sport pour ses résidents pour la saison 2020-2021;

Considérant l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui permet à une municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

De verser au Club de patinage artistique de Saint-Césaire une somme de 7 500 \$ pour la saison 2020-2021, laquelle somme sera versée en janvier 2021;

D'accorder une contribution financière d'une somme de 150 \$ par patineur résidant sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrits au CPA de Saint-Césaire ainsi qu'une contribution financière supplémentaire d'une somme de 2 500 \$ à répartir entre les patineurs ci-haut mentionnés;

Que la subvention soit versée directement au patineur admissible à la subvention, par chèque, sur dépôt du formulaire prescrit à cet effet. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2020-08-282

Travaux TECQ (rue Saint-Georges) - Acquisition de parcelles de terrains et servitudes par la Ville / Confirmation de mandats

Considérant que des travaux de renouvellement de conduites d'eau et d'égouts, de reconfiguration des trottoirs et bordures de rues ont été réalisés sur la rue Saint-Georges (avenues Saint-Paul et de l'Union) dans la Ville de Saint-Césaire en 2018;

Considérant que la Ville doit procéder à l'acquisition de parcelles de terrains et / ou servitudes issues des lots suivants, tous du cadastre du Québec :

- 1 592 450 (numéro de lot projeté: 6 349 304),
- 1 592 493 (numéro de lot projeté: 6 349 306),
- 1 592 484 (numéro de lot projeté: 6 349 308),

Séance ordinaire 11 août 2020

- 1 592 488 (numéro de lot projeté: 6 349 310),
- 1 592 465 (numéro de lot projeté: 6 349 312),
- 1 592 487 (numéro de lot projeté: 6 349 314),
- 1 592 489 (numéro de lot projeté: 6 349 316),
- 1 592 737 (numéro de lot projeté: 6 349 318);

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu:

Que la Ville de Saint-Césaire confirme le mandat confié à l'étude Denicourt & Gagnon Notaires de Saint-Césaire pour instrumenter aux actes desdits huit (8) lots énumérés en préambule;

Que la Ville de Saint-Césaire confirme le mandat confié à la firme XYZ Civitas arpenteurs, pour la confection des descriptions techniques nécessaires à l'opération cadastrale de ces mêmes huit (8) lots énumérés en préambule;

Et aussi résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les actes d'acquisition de parcelles de terrains et / ou de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2020-08-265, 2020-08-266, 2020-08-267, 2020-08-268, 2020-08-269,
2020-08-271, 2020-08-272, 2020-08-273, 2020-08-275, 2020-08-281,
2020-08-282.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe